



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID : 064-216404368-20251104-20251104D2-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSÈS

Séance du 04 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 04 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme FALXA Odile, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procuration : M. DACHAGUER Peio ayant donné procuration à M. LEKUMBERRY Xantxo

Étaient excusés : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, M. HEGUY Antton, M. GOICOECHEA Iñaki

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme FALXA Odile

Date convocation : 31 octobre 2025

Date d'affichage : 31 octobre 2025

DECISION 2 : DETERMINATION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARROSSA POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 (Nomenclature 7.5)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de fonctionnement de l'école publique de Saint Martin d'Arrossa s'est élevé à 12 174.26 euros pour la scolarisation de 24 élèves, soit 507.26 € par enfant, comme indiqué par Monsieur le Maire de Saint Martin d'Arrossa.

Durant l'année scolaire 2024-2025, 15 enfants d'Ossès étaient scolarisés à l'école publique de Saint Martin d'Arrossa (CE2, CM1 et CM2).

Aussi, le Maire suggère au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour le fonctionnement de l'école publique de Saint Martin d'Arrossa fréquenté par des enfants d'Ossès au prorata des enfants domiciliés sur sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder, pour 2025, une subvention de 7 608.90 € à la commune de Saint Martin d'Arrossa.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10 (9 présents + 1 procuration)

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
l'extrait certifié conforme

OSSES, le 13 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 13/11/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 13/11/2025